


## BILAN DE COMPETENCES

<p><b>CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE</b></p>	<p>Le bilan de compétences permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;</li> <li>- de définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;</li> <li>- d'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.</li> </ul> <p>Le bilan de compétences a été défini légalement en 1991 et actualisé par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel – décret du 28 décembre 2018 n°2018-1330.</p> <p>Vous pouvez consulter le cadre légal et réglementaire du Bilan de compétences. Source : Ministère du Travail  <a href="https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences">https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences</a></p>
<p><b>DEROULEMENT</b></p>	<p>Le bilan comprend trois phases, conformément au cadre légal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la phase préliminaire qui a pour objet de : d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire, de déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin, de définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.</li> <li>- la phase d'investigation qui permet au bénéficiaire : soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.</li> <li>- la phase de conclusion qui permet au bénéficiaire de : s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation, recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels, prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan. Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.</li> </ul>
<p><b>ETHIQUE ET DEONTOLOGIE</b></p>	<p>Le bilan de compétences se pratique dans le respect du code de déontologie de la profession, garantissant la confidentialité absolue, le respect, la bienveillance... Conformément à la loi qui régit le Bilan de Compétences, l'ensemble des documents relatifs à Bilan de Compétences sera conservé pendant un an après la fin de votre parcours, avec votre accord écrit et détruit par la suite.</p>
<p><b>OBJECTIFS GENERAUX</b></p>	<p>En vous offrant ce temps de réflexion et d'action, le Bilan de Compétences vous permettra de repérer, formaliser, et valoriser les compétences et qualités indispensables pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser votre potentiel pour explorer de nouveaux espaces professionnels ;</li> <li>- Définir un nouveau projet professionnel ;</li> </ul>

## BILAN DE COMPETENCES

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider la faisabilité de votre projet professionnel, si déjà défini ;</li> <li>- Déterminer votre orientation ou changer d'orientation ;</li> <li>- Vous mettre en action et donner nouvel élan à votre parcours professionnel</li> </ul>
<p><b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b></p>	<p>A l'issue de votre bilan, vous serez capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et valoriser vos compétences et qualités professionnelles et personnelles ;</li> <li>- Repérer vos compétences acquises, transférables et celles non mobilisées encore dans votre parcours professionnel ;</li> <li>- Affirmer vos motivations et vos centres d'intérêt ;</li> <li>- Mieux vous connaître et renforcer la confiance en vous face aux challenges professionnels qui se présentent ;</li> <li>- Mettre en lumière les points forts de votre personnalité en contexte professionnel : qualités, atouts, valeurs ;</li> <li>- Identifier vos éléments de satisfaction et d'insatisfaction quant à votre profession actuelle ;</li> <li>- Connaître l'environnement socio-économique de votre territoire/du territoire visé ;</li> <li>- Valider la faisabilité et le réalisme de votre projet ;</li> <li>- Elaborer votre plan d'action</li> </ul>
<p><b>DEROULE PEDAGOGIQUE</b></p>	<p>Le Bilan de compétences comprend un entretien d'une heure, gratuit et sans engagement, vous permettant de vérifier, en accord avec la professionnelle du Bilan de Compétences, que l'outil correspond bien à vos attentes et à vos besoins.</p> <p>Le bilan se déroule en 3 phases (en conformité avec la législation) :</p> <p><u>1 - Phase préliminaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans la démarche</li> <li>• Définir et analyser les besoins</li> <li>• Informer des conditions de déroulement de la prestation (calendrier, procédures, méthodes, techniques employées)</li> </ul> <p><u>2- Phase d'investigation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les motivations et intérêts professionnels et personnels</li> <li>• Identifier les acquis et aptitudes professionnels</li> <li>• Identifier les connaissances générales</li> <li>• Le cas échéant identifier les connaissances générales</li> <li>• Déterminer les potentiels d'évolution professionnelle</li> </ul> <p><u>3 - Phase de conclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Récapituler les résultats de la phase d'investigation</li> <li>• Recenser les points d'appui et les obstacles à la réalisation d'un projet professionnel</li> <li>• Définir les principales étapes de la mise en œuvre du projet sous forme de plan d'action</li> <li>• Validation du document de synthèse</li> </ul> <p><i>Analyse professionnelle et personnelle de :</i></p> <p> Votre parcours</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vos motivations</li> <li>➤ Vos centres d'intérêts</li> <li>➤ Vos aptitudes et compétences</li> <li>➤ Vos valeurs</li> <li>➤ Vos contraintes</li> </ul> <p>Mieux appréhender votre valeur actuelle ou potentielle sur le marché du travail. Définir votre portefeuille de compétences.</p> <p><u>Détermination de l'environnement idéal de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Souhaits et attentes</li> <li>➤ Contraintes et barrières à lever</li> <li>➤ Pistes envisageables : démarches et investigations</li> <li>➤ Elargissement des choix professionnels : favoriser l'émergence ou la validation de projet(s) professionnel(s) ou personnel(s)</li> </ul> <p><u>Synthèse du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Hiérarchiser les projets en fonction de leur pertinence, de leur faisabilité et définir les modalités de réalisation</li> <li>➤ Rapprochement du projet aux « métiers » de l'entreprise et faire le point des conditions de réussite dans la structure, ou le cas échéant, à l'extérieur</li> <li>➤ Point des dispositifs existants de mise en œuvre : CPF de transitions, la VAE, la formation...</li> <li>➤ Restitution écrite et orale du travail réalisé</li> </ul> <p>Un entretien de suivi est prévu 6 mois au terme de votre bilan permettant de vérifier la mise en œuvre du plan d'action, l'atteinte des objectifs et l'avancée du projet professionnel/de formation.</p>
<p><b>MODALITES ET OUTILS D'EVALUATION</b></p>	<p><b>Modalités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En amont : entretien préalable vérifiant la motivation et la validation de démarrer la démarche du bilan de compétences ;</li> <li>- A l'issue de la phase préliminaire : document de contractualisation avec définition des objectifs de travail ;</li> <li>- Pendant : suivi réalisé par un support de synthèse en fin de séance répertoriant les acquis et les points importants au fil de l'accompagnement;</li> <li>- fin : validation des objectifs fixés en début mentionné dans le document de contractualisation</li> <li>- En aval : entretien de suivi 6 mois au terme du bilan</li> </ul> <p><b>Outils :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire des intérêts professionnels (RIASEC)</li> <li>- Espace documentaire et guide enquête métiers</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaire d'évaluation « à chaud » remis en fin de bilan pour mesurer les acquis et la satisfaction du bénéficiaire</li> <li>- Questionnaire à 6 mois lors de l'entretien de suivi</li> <li>- Témoignages anonymes des stagiaires sur le site <a href="http://www.mcm-sensettransitions.fr">www.mcm-sensettransitions.fr</a></li> <li>- Notation et avis sur Google my Business</li> <li>- Notation sur le site et appli « mon compte formation »</li> <li>- Recommandations sur LinkedIn</li> </ul>
<b>PRE-REQUIS</b>	Aucun
<b>ENCADREMENT, METHODE PEDAGOGIQUE ET OUTILS</b>	<p>Le bilan de compétences peut se faire en présentiel et/ou en distanciel (plateforme Zoom Pro)</p> <p>2 lieux d'accueil possibles sur :</p> <p>Chauny - Pépinière d'entreprises Innovalis - 3 rue Georges Pompidou (02300) Jaux - Espace co-working Le Chalet - 426 Rue Charles Ladame (60880)</p> <p>La prestation qui se déroule sur une durée maximum de 24 heures, s'étend sur 3 à 5 mois.</p> <p>Nombre de participants : 1 car accompagnement uniquement individuel et personnalisé selon objectifs de travail fixés au préalable</p> <p>L'encadrement, l'animation et le suivi seront réalisés par Marie-Claude MARECHAL, praticienne de bilan de compétences et consultante en Ressources Humaines. Titulaire d'une certification "accompagner les transitions professionnelles" et formée à la démarche d'accompagnement ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel), ses 20 années d'expérience en Ressources Humaines sont un atout pour vous aider à comprendre le monde de l'entreprise, ses besoins en terme d'emploi et de recrutement.</p> <p>Notre approche donne priorité à l'humain, à l'intelligence émotionnelle et au ressenti. Notre accompagnement est issu des pratiques de l'ADVP, de l'ACP (Accompagnement centrée sur la personne), des approches de récit de vie du Bilan de Compétences. Le Bilan de Compétences se réalise sous forme d'entretiens en présentiel ou à distance, de 2h à 2h30.</p> <p>Nos références théoriques et outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la procédure du Bilan de Compétences, telle que définie code du travail ;</li> <li>- Questionnaire des intérêts professionnels ;</li> <li>- Des ressources pédagogiques et professionnelles ;</li> <li>- l'Analyse Transactionnelle ;</li> <li>- la Communication positive et bienveillante ;</li> <li>- l'écoute active de Rogers ;</li> <li>- l'exploitation des feed back.</li> </ul> <p>Notre pédagogie est dite "active", et privilégie les interactions, l'expression à travers les exercices expérimentiels, le photolangage, les citations, les métaphores, les jeux... La théorie est apportée pour vous rassurer, crédibiliser notre approche et nous</p>

## BILAN DE COMPETENCES

	partageons avec vous, tout ce que nous connaissons et qui peut vous être utile, et ce, en toute transparence et confiance.
<b>PUBLIC CONCERNE</b>	Tout salarié du secteur privé ou public, indépendant ou demandeur d'emploi, de tout âge, désireux de faire le point sur son parcours, à un moment clé de sa vie professionnelle.
<b>MODALITES D'ACCES</b>	Après un 1er contact téléphonique ou par mail, un entretien d'une heure précède la proposition commerciale adaptée à vos besoins et attentes. Le bilan de compétences pourra démarrer au minimum 11 jours après l'inscription (un délai imposé entre la date d'envoi de la proposition de commande par l'organisme de formation et la date théorique de démarrage) et la validation sur l'appli CPF ou la réception du devis signé. Un planning sera établi conjointement en fonction de vos disponibilités et celle de votre consultant, et de votre situation.
<b>ACCES HANDICAP</b>	Si vous êtes en situation de handicap, notre référente Marie-Claude MARECHAL se tient à votre disposition pour vous informer sur les accès possibles liés à votre situation. Nous vous proposerons un aménagement et des supports adaptés en fonction de votre handicap.
<b>TARIF</b>	Deux tarifs selon la modalité choisie : 1.700 euros TTC pour un bilan exclusivement en distanciel ; 1.850 euros TTC pour un bilan en présentiel.
<b>FINANCEMENT</b>	Votre bilan de compétences peut être financé de la manière suivante : - Compte Personnel de Formation (code CPF : 202) ; - Plan de développement des compétences (entreprise) ; - Autofinancement.
<b>FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION</b>	Attestation de présence et de réalisation Attestation de remise de synthèse et d'autorisation de conservation Rédaction d'un document de synthèse, qui comporte les circonstances du bilan, les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives envisagées, les éléments constitutifs du projet professionnel ou de formation et les principales étapes prévues pour réaliser ce projet.
<b>RESULTATS ATTENDUS</b>	- Des objectifs professionnels clarifiés au regard de la définition de vos valeurs et attentes dans votre vie personnelle et professionnelle ; - La « prise en mains » de votre avenir professionnel : vous êtes l'auteur de votre parcours professionnel et acteur de votre bilan ; - La connaissance approfondie du marché de l'emploi, des dispositifs existants et des outils à mobiliser : formation, VAE, enquêtes métier, PMSMP, outils de technique de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, pitch, réseau...)... - Une meilleure connaissance de soi, de ses compétences et ses appuis, de ses valeurs et besoins professionnels, ses sources de motivations, son environnement de travail idéal... - Du temps rien que pour vous, pour définir vos priorités de vie et la place de votre emploi dans votre vie familiale et sociale ; - La remise du document de synthèse du Bilan de Compétences, document que vous validerez et dont nous co-construirons ensemble « le plan d'action » ;